



**LE POINT DE LA SEMAINE** ARCHITECTURE/IMMOBILIER



**Habiter autrement**

Hors norme ! « *Voilà l'ADN commun aux appartements et maisons que nous vendons depuis quinze ans* », raconte Julien Haussy, PDG d'Espaces atypiques. Pour preuve, ces trois logements iconoclastes vendus l'an dernier par le groupe immobilier. Près du centre historique d'Orléans, cette métamorphose domestique d'une chapelle du XIX<sup>e</sup> siècle: 100 mètres carrés habitables, nouvel escalier en fer forgé soulignant le caractère authentique des lieux, patrimoine intact des chapiteaux, marbre, et de superbes arbalétriers d'origine faisant corps avec deux chambres cosy parquetées en chêne massif. Autre nid rêvé, ce château du XIX<sup>e</sup> siècle (580 mètres carrés habitables) niché à Charentay, au cœur du Beaujolais. À l'extérieur, 3 hectares de vignes, parc arboré, étang, dépendances, etc. À l'intérieur, parquets à chevrons, moulures, cheminées, chambre monumentale avec 6 mètres de hauteur sous plafond. Enfin, cap vers les paysages normands vallonnés du pays de Bray, où le cabinet Arba a construit une maison contemporaine tout en bois (sapin, pin et bardeaux de cèdre rouge): cubes géométriques semblant léviter aux niveaux supérieurs, hauteur sous faitage de 8 mètres au rez-de-chaussée. Qui dit mieux ? ■

PAGE RÉALISÉE PAR BRUNO MONIER-VINARD



Dormir dans une chapelle du XIX<sup>e</sup>, habiter un château au cœur du vignoble du Beaujolais ou une maison d'architecte entièrement boisée: des amateurs se laissent tenter !

**39%**

C'est, d'après SeLoger, la part de vendeurs de biens locatifs déclarant vouloir céder leurs investissements à cause d'un mauvais DPE et parce qu'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas réaliser de travaux de rénovation.

**Audit énergétique.** Nouvelle étape dans la lutte contre les passoires thermiques. Depuis le 1er avril, les règles changent (encore) en ce qui concerne les maisons individuelles, ou les immeubles détenus en monopropriété, les plus énergivores du parc immobilier français. Ces logements classés F ou G

au diagnostic de performance énergétique (DPE) ne pourront désormais être mis en vente qu'accompagnés d'un audit énergétique réalisé au préalable. Chiffrant notamment les économies d'énergie potentielles, ce document obligatoire informera le futur acquéreur des différents scénarios

de travaux à réaliser, en une seule fois ou par étapes, pour améliorer le classement de l'habitation. « *La filière n'est pas prête, seuls 20 % des diagnostiqueurs sont formés pour réaliser cet audit énergétique* », déplore Brice Cardi, président du réseau d'agences immobilières L'Adresse.



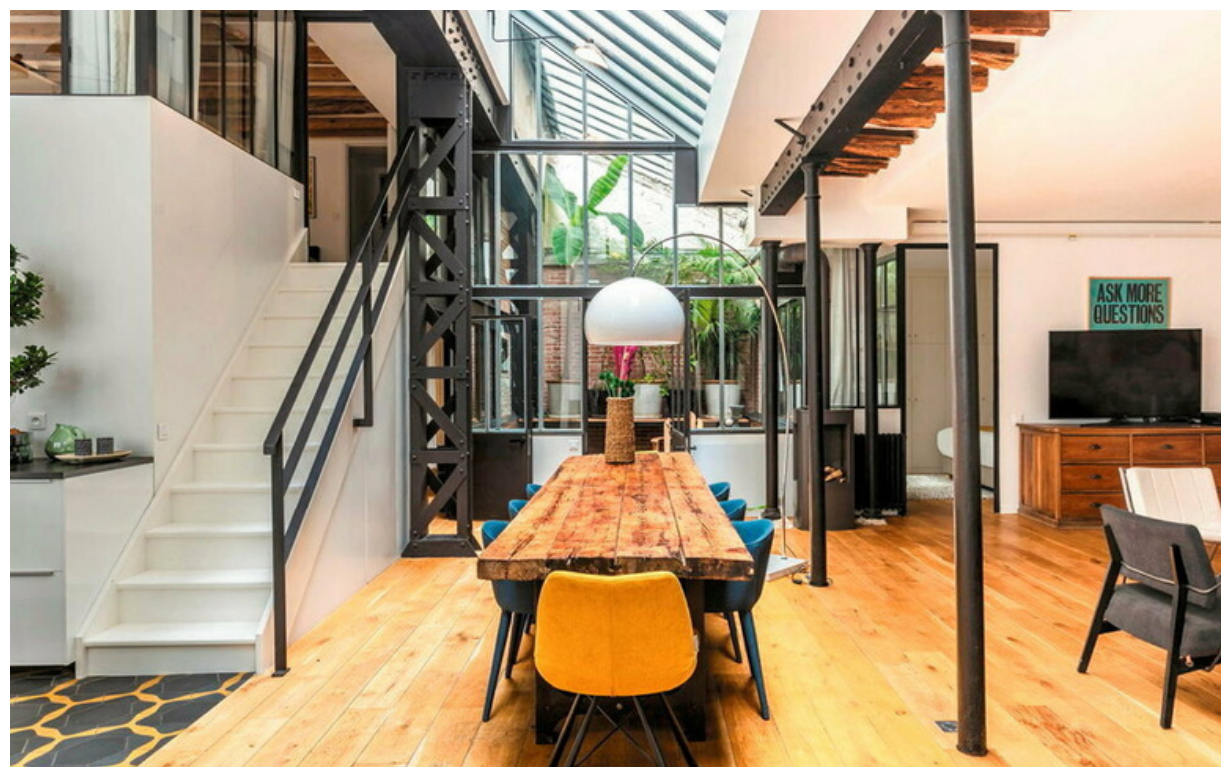




Pour les amateurs d'habitats atypiques, certaines agences proposent des biens qui sortent de l'ordinaire.



À Annecy-le-Vieux (74), une ferme rénovée en un vaste duplex de 170 m2 a vite trouvé preneur..



... ou encore cet atelier transformé en loft contemporain de 160 m2, vendu à Paris 9ème.

